



Compte rendu
Réunion publique concernant le projet d'adressage : dénomination des voies et
numérotation des habitations de la commune

vendredi 24 Février 2017 – 19h00
salle de fêtes de la motte en bauges

Représentants de la municipalité : Damien REGAIRAZ, Marion RENOIR, Claude MOTTA, Sébastien BALLAZ, Laurent PAVY, Emeline MUFFAT ES JACQUES

Sont dénombrés environ 35 – 40 personnes dans la salle

Rédacteur du compte rendu : Marion RENOIR/Sébastien BALLAZ

1. Introduction :

Le Maire remercie les habitants pour leur participation et présente l'organisation de la réunion. La municipalité propose de présenter dans un premier temps le projet, ses enjeux et les propositions de noms de voies, sur environ une heure, puis ouvrir le débat et échanger sur les propositions des personnes présentes. Un verre de l'amitié sera proposé en fin de réunion.

Le Maire rappelle que ce projet, voulu par la municipalité, avait été annoncé dans le programme de l'équipe municipale, et est une nécessité essentiellement pour les services de secours en particulier.

2. Présentation du projet :

Marion RENOIR présente (voir document joint) :

- Le cadre réglementaire
- Les objectifs et enjeux du projet
- L'accompagnement par les services de la Poste, qui apportent leur expertise
- La méthodologie :
 - De dénomination des voies
 - De numérotation des habitations
- Le calendrier du projet

Claude MOTTA présente les propositions de libellés de voies : chaque secteur de la commune est présenté avec les libellés proposés.

En conclusion, Marion RENOIR présente le budget de réalisation de ce projet et les impacts pour les administrés.

3. Echanges avec la salle et débats :

Le Maire ouvre les débats et invite les personnes présentes à formuler leurs questions.

Les questions suivantes sont posées.

- *Les initiales des noms proposés seront-ils en majuscule ou minuscule : exemple « impasse de l'île ou de l'ile » ? « route du Rocher ou du rocher ? » :*

Le projet prévoit des majuscules aux initiales des noms propres (exemple : « route des Dauphins »), mais pour les noms « communs » (exemple île, ou rocher) a priori, les deux sont possibles, une vérification sera demandée auprès du bureau d'étude de la Poste. Si c'est possible, par souci d'homogénéité, des majuscules seront systématiquement prévues pour les initiales.

- *Quelle matière est prévue pour les plaques de rues ? en particulier afin de prévoir des matériaux durables dans le temps ?*

Le choix de la matière ou de la couleur n'est pas encore effectué, une consultation pour un marché de fourniture et pose sera effectuée avec plusieurs options ou variantes possibles, le choix sera fait au vu des critères de prix et techniques. Le Maire demande quels seraient les souhaits de la salle en termes de couleurs ? Elles pourraient être émaillées couleur bois par exemple.

- *Est-ce que les panneaux des noms de hameaux seront conservés ?*

Oui, les panneaux seront conservés, le projet d'adressage et la pose des plaques de noms de rues n'oblige pas à enlever les panneaux existants. Les noms de hameaux resteront sans doute dans le langage courant.

- *Est-ce que les noms de hameaux figureront dans l'adresse ? Pourquoi ne pas garder les noms de hameaux et juste rajouter des numéros d'habitations sans créer de « route », « impasse », etc.*

Dans l'adresse officielle du « fichier adresse national » les noms de hameaux ne seront plus les références, ce seront les noms de voies créés qui seront mentionnés. Seuls ces nouveaux noms seront « officiels ».

La façon de créer une adresse est « normée » et doit comprendre un « type de voie » obligatoirement (rue, route, impasse, etc) et un « nom directeur ». Donc on ne peut pas se contenter d'apposer un numéro au nom de hameau existant ; De plus, tous les secteurs ne disposent pas de noms de hameaux et l'adressage doit concerner toute la commune.

Certaines personnes expriment leur désaccord par rapport à ce projet, à plusieurs niveaux :

- Ne voient pas l'intérêt et trouve le projet coûteux
- Expriment leur crainte sur la lourdeur des démarches de changement d'adresse à effectuer
- Certains libellés de voies proposés ne leur conviennent pas : sur ce point, toutes les « contre-propositions » émises ont été prises en compte et seront intégrées dans l'étude pour vérification de la faisabilité par le bureau d'étude de la poste et délibération du conseil.

La large majorité des personnes présente est plutôt favorable au projet.

Marion RENOIR reconnaît qu'il y aura effectivement des démarches à faire individuellement par les administrés (changements d'adresse auprès des leurs destinataires, employeurs, organismes d'assurance, etc.). La mairie proposera un accompagnement : diffusion d'une liste d'organisme, modèles de courriers et de son côté informera les services publics et partenaires.

Elle rappelle que l'enjeu est avant tout un enjeu de fiabilité de l'accès des secours et des services public, et donc d'intérêt général.

Le Maire invite les personnes présentes à formuler leur avis sur les propositions de libellés de voies ; chaque libellé est présenté et soumis à l'avis de la salle.

De nombreuses propositions sont enregistrées : elles figurent dans les documents ci-après : liste des noms de voies et cartographie.

En conclusion il est convenu que :

- D'éventuelles nouvelles propositions peuvent être émises jusqu'au vendredi suivant 31 mars
- L'ensemble des propositions (émises ce soir + nouvelles jusqu'au 31 mars) seront soumises à l'avis technique du bureau d'étude de la Poste
- Le conseil municipal sera invité à délibérer sur les noms définitifs des voies en avril ou mai
- Les administrés seront informés à la suite de cette délibération

Modalités de transmission du compte rendu :

- Site internet
- Disponible sur demande en mairie
- Affichage sur les panneaux
- Transmis par mail aux personnes en ayant fait la demande